



1, rue Neuve
L-9353 Bettendorf

PacteClimat

Ma commune s'engage pour le climat

Commune de Bettendorf

Avis d'urbanisme

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public qu'en séance du 23 février 2022, le conseil communal a approuvé les morcellements suivants, conformément aux demandes et aux plans soumis :

- Morcellement d'un fonds sis à Moestroff, route de Diekirch, inscrit au cadastre de la commune de Bettendorf, section B, projet de morcellement numéro 12860-cada-03(A) des parcelles 1508/2348, 1508/2347 et 1508/2350, tel que présenté par la société GEOCAD s.à r.l. pour le compte de IConseil.
- Morcellement d'un fonds sis à Moestroff, route de Diekirch, inscrit au cadastre de la commune de Bettendorf, section B, sous le numéro 1508/2350, tel que présenté Monsieur Emil Bourg-Biver.
- Morcellement d'un fonds sis à Moestroff, route de Diekirch, inscrit au cadastre de la commune de Bettendorf, section B, projet de morcellement numéro 1306/20 pour les parcelles numéros 1419/2209, 1419/2203 et 1419-2202, tel que présenté par l'Atelier d'Architecture Dariusz Pawlowski s.à r.l. pour le compte de Monsieur Guy Noesen.

Les textes des décisions, avec les pièces à l'appui, sont à la disposition du public à la maison communale à Bettendorf, où le public peut en prendre connaissance et publiés sur le site internet de la commune www.bettendorf.lu.

En exécution de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant le Tribunal Administratif est ouvert contre cette décision endéans un délai de 3 mois à partir de la publication de l'acte attaqué ou, à défaut de publication, de la notification ou du jour où le requérant en a eu connaissance.

Le présent avis est publié et affiché en date du **17 MARS 2022** aux tableaux d'affichage de la commune de Bettendorf. La décision devient obligatoire trois jours après la publication par voie d'affiche dans la commune.



Bettendorf, le **17 MARS 2022**

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le Bourgmestre,

Pascale Hansen

le Secrétaire communal,

Mireille Schlechter